

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 18 MAI 1999

SOMMAIRE

I - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION	2
ORDRE DU JOUR	3
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	6
ETATS COMPTABLES	7
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	19

II- ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ORDRE DU JOUR	20
MISE EN CONFORMITE DES STATUTS AVEC LES DISPOSITION DE L'ORGANISATION POUR L'HARMONISATION EN AFRIQUE DU DROIT DES AFFAIRES (OHADA)	21
PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS	22

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 MAI 1999

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Fulgence KOFFY
PRESIDENT

M. Hubert FABRI
VICE-PRESIDENT

M. Vincent BOLLORÉ
VICE-PRESIDENT

M. François AMANI GOLLY
ADMINISTRATEUR

M. Vincent Agnimel NIAGNE
ADMINISTRATEUR

M. Luc BOEDT
ADMINISTRATEUR

P.F. Représentation
ADMINISTRATEUR

Bolloré Participations
ADMINISTRATEUR

M. Philippe de TRAUX de WARDIN
ADMINISTRATEUR

DIRECTION GÉNÉRALE

M. Jean-Marc JULIEN
DIRECTEUR GENERAL

COMMISSAIRES AUX COMPTES

M. N'DABIAN KROAH BILE
01 BP 202 Abidjan 01
Tél. 21.69.13

CABINET ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 Abidjan 01
Tél. 21.11.15



ORDRE DU JOUR

1

LECTURE DES RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2

LECTURE DU RAPPORT SPÉCIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
PRÉVUES PAR L'ARTICLE 40 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1867

3

APPROBATION DU BILAN ET DES COMPTES DE L'EXERCICE
ET QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX COMMISSAIRES
AUX COMPTES

4

AFFECTATION DES RÉSULTATS

5

APPROBATION DES CONVENTIONS
VISÉES PAR L'ARTICLE 40 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1867

ATTENTION

*L'Assemblée ordinaire se tiendra dans la salle de l'hôtel Sophia
à SAN-PEDRO à partir de 11h00.*

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle en application des prescriptions légales et de l'article 23 des statuts en vigueur pour vous rendre compte de l'activité de votre société, des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé clos le 31 Décembre 1998, et soumettre à votre approbation les comptes de résultats et bilan dudit exercice.

Pour leur part, les Commissaires aux Comptes vous rendront compte, dans un instant de leur mission.

Le Rapport Annuel, les Comptes de Résultats, le Bilan, de même que les Rapports des Commissaires aux Comptes et autres documents se rapportant à la présente réunion ont été mis à votre disposition.

1. SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1.1. OBJET

La SO.G.B., Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby, Société anonyme de droit Ivoirien a pour objet principal la plantation et la culture d'hévéas et la transformation du latex en caoutchouc industriel.

La SO.G.B. exerce son activité à Grand-Béréby, au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, dans une concession de 35 000 hectares dont 15 643 hectares ont été plantés en hévéas.

De plus, la SO.G.B. a développé un programme de riziculture pluviale sur 70 hectares et de riziculture irriguée sur 50 hectares, entretient un cheptel de 377 têtes de bétail et exploite 87 hectares de caféiers.

1.1.2. CAPITAL

Le capital social entièrement souscrit et libéré est de :
21 601 840 000 FCFA

Divisé en actions de 10 000 FCFA l'une, ce capital est réparti comme suit :

* Etat ivoirien	
3 202 960 000 FCFA	14,83 %
* Béréby Finances	
14 078 510 000 FCFA	65,17 %
* Actionnaires privés	
4 320 370 000 FCFA	20,00 %

1.1.3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Messieurs :

Fulgence KOFFY

Président

Hubert FABRI

Vice Président

Vincent BOLLORE

Vice Président

François AMANI GOLLY

Administrateur

Vincent Agnimel NIAGNE

Administrateur

P.F. Représentation

Administrateur

Luc BOEDT

Administrateur

Philippe de TRAUX de WARDIN

Administrateur

Bolloré Participations

Administrateur

1.1.4. DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale est assurée par Monsieur Jean-Marc JULIEN.

1.2. ORGANES SOCIAUX

Au cours de l'exercice écoulé, les organes sociaux se sont réunis :

■ le Conseil d'Administration,
27 Mars 1998
09 Juin 1998
26 Novembre 1998

■ l'Assemblée Générale Mixte,
le 08 Mai 1998

1.3. PARTICIPATIONS

La seule participation de notre Société est celle, minoritaire, détenue dans HEVEGO pour une valeur d'un million FCFA.

1.4. ACTIVITES

Au cours de l'exercice 1998, la SO.G.B. a vendu 36.782 tonnes de caoutchouc pour un prix de vente total de 15.303.621.878 FCFA ce qui donne un prix moyen de vente de 416 FCFA/kg en baisse de 192 FCFA/kg par rapport à l'exercice précédent.

La plantation a produit 23.322 tonnes de caoutchouc à partir de coagulum et 3.123 tonnes à partir de latex, soit une production totale de 26.445. Pour une surface en saignée de 13.424 hectares le rendement est donc de 1.978 kg/ha.

L'usine a transformé 25.451 tonnes de caoutchouc sec en provenance de la plantation et 9.343 tonnes en provenance des planteurs villageois et privés, soit un total de 34.794 tonnes.

Les qualités de caoutchouc produites à la sortie de l'usine comprenaient, entre autres, les qualités cataloguées 3, 3L, 3 WF, 3CV50, 3CV60, 10 et 20.

Au 31 Décembre 1998, le nombre total d'employés et de salariés de la SO.G.B. était de 3.982 personnes.

Les investissements de l'exercice se sont élevés à 1.249 millions de FCFA et sont constitués essentiellement de la plantation de 520 hectares de jeunes hévéas, du renouvellement d'une partie de notre flotte de véhicules et engins, de l'aménagement de logements ainsi que de la salle d'expédition de l'usine.

En vue de se conformer aux exigences du passage à l'an 2000, des investissements d'un montant total d'environ FCFA 200 millions sont en cours d'exécution pour renouveler le système d'exploitation et les matériels informatiques.

2. RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1998 se traduit par un bénéfice net de 579.246.657 FCFA contre un bénéfice net de FCFA 6.174.811.430 au titre de l'exercice de quinze mois clos au 31 décembre 1997.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 1998 ont été arrêtés suivant les dispositions du nouveau référentiel du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA). Ceux de l'exercice précédent, arrêtés officiellement selon les prescriptions du Plan Comptable Ivoirien (PCI), ont été retraités suivant ces nouvelles dispositions afin de rendre l'information financière et comptable comparable d'un exercice à l'autre.

3. AFFECTATION DES RESULTATS

Votre Conseil d'Administration vous propose d'affecter comme suit les résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 1998.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Bénéfice Net de l'exercice	579.246.657 FCFA
Attribution à la Réserve légale	28.962.333 FCFA

Compte tenu de la baisse des cours du caoutchouc naturel et de la situation de trésorerie de l'entreprise, le Conseil propose de

R A P P O R T G E N E R A L D E S C O M M I S S A I R E S A U X C O M P T E S

*Comptes annuels
clos le 31 décembre 1998*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1998, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SOGB), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance l'information suivante :

Ainsi qu'il est précisé dans la partie de l'annexe consacrée aux principes, règles et méthodes comptables, les comptes annuels sont présentés conformément aux nouvelles dispositions comptables du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} Janvier 1998. L'application des nouveaux textes n'ayant pas eu pour votre Société d'effet sur les méthodes d'évaluation utilisées antérieurement, les seuls changements concernent la présentation

du bilan, du compte de résultat et du tableau financier des ressources et des emplois, ainsi que la création d'un état annexé établi sous la responsabilité de la direction et faisant partie intégrante des comptes annuels.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous avons également vérifié les explications que donne votre conseil d'administration sur les modifications apportées, suite à l'adoption du nouveau plan comptable, aux postes des comptes annuels de l'exercice précédent, afin de les rendre comparables avec ceux du présent exercice. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces retraitements.

Les Commissaires aux Comptes
N'DABIAN KROAH BILÉ

ERNST & YOUNG
Monique Sangaré
Président Directeur Général

Le 3 mai 1999



COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1998

BILANS RÉSUMÉS ET COMPARÉS

(en millions de FCFA)

	31 décembre 1997	31 décembre 1998
ACTIF		
Immobilisations incorporelles	4	3
Immobilisations corporelles	30.680	29.065
Immobilisations financières	262	460
Actif immobilisé (I)	30.946	29.528
Stocks	2.703	1.952
Créances et emplois assimilés	4.210	3.119
Actif circulant (II)	6.913	5.071
Trésorerie - actif (III)	3.272	3.667
Ecart de conversion actif (IV)	-	9
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV)	41.131	38.275

	31 décembre 1997	31 décembre 1998
PASSIF		
Capitaux propres	32.790	28.935
Dettes financières et ressources assimilées	3.996	3.067
Ressources stables (I)	36.786	32.002
Fournisseurs d'exploitation	1.355	742
Autres dettes circulantes	2.329	4.156
Passif circulant (II)	3.684	4.898
Trésorerie - passif (III)	519	1.073
Ecart de conversion passif (IV)	142	302
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	41.131	38.275



COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1998

COMPTES DE RÉSULTATS RÉSUMÉS ET COMPARÉS

(en millions de FCFA)

	31 décembre 1997 15 mois	31 décembre 1998 12 mois
CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS		
Chiffre d'affaires	28.027	16.635
Autres produits	2.516	170
Total chiffre d'affaires et autres produits	30.543	16.805
ACHATS ET FRAIS DIVERS		
Achats de marchandises et variation de stocks	(50)	-
Achats de matières premières et variation de stocks	(5.248)	(2.780)
Autres achats	(3.390)	(2.524)
Transports	(464)	(532)
Services extérieurs	(2.996)	(1.976)
Impôts et taxes	(829)	(407)
Autres charges	(62)	(24)
Total achats et frais divers	(13.039)	(8.243)
VALEUR AJOUTÉE	17.504	8.562
Charges du personnel	(4.974)	(4.120)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	12.530	4.442
Transferts de charges	26	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	(3.375)	(3.067)
Reprises de provisions	582	-
BENEFICE D'EXPLOITATION	9.763	1.375
Produits financiers	422	483
Charges financières	(463)	(363)
Résultat financier	(41)	120
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	9.722	1.495
Produits hors activités ordinaires	75	93
Charges hors activités ordinaires	(249)	(623)
Résultat hors activités ordinaires	(174)	(530)
Impôt sur le résultat	(3.373)	(386)
BENEFICE NET	6.175	579

**TABLEAUX DE FINANCIERS DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS
RÉSUMÉS ET COMPARÉS**
(en millions de FCFA)

31 décembre 1997

31 décembre 1998

RESSOURCES

Capacité d'autofinancement globale	9.142	3.834
Cession d'immobilisations corporelles	75	93
Autres dettes financières	66	55
Variation du besoin de financement	5.989	3.207
Total des ressources	15.272	7.189
Insuffisance de ressources de financement		159
TOTAL GÉNÉRAL	15.272	7.348

EMPLOIS

Dividendes	8.150	4.434
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.275	1.261
Acquisitions d'immobilisations financières	163	198
Remboursement d'emprunt	1.565	1.455
Total des emplois	13.153	7.348
Excédent de ressources de financement	2.119	-
TOTAL GÉNÉRAL	15.272	7.348

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 1998

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. BASE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1998 ont été arrêtés suivant les dispositions du nouveau référentiel du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA). Ceux de l'exercice précédent arrêtés officiellement selon les prescriptions du Plan Comptable Ivoirien (PCI) ont été retraités suivant ces nouvelles dispositions afin de rendre l'information financière et comptable comparable d'un exercice à l'autre.

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par la société sont résumées ci-après.

1.2. CHARGES IMMOBILISEES ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais divers d'établissement sont amortis sur une durée de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Toutefois, le SYSCOA admet qu'un amortissement complet des frais d'établissement puisse être pratiquée afin de rendre possible la distribution de dividendes lorsque les réserves libres sont inférieures à la valeur nette comptable de ces frais d'établissement.

Les coûts d'acquisition des logiciels informatiques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis selon le mode linéaire sur cinq ans.

1.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou à leur valeur d'apport.

Les immobilisations acquises sont amorties selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation.

Les immobilisations produites par la société pour elle-même sont amorties à partir de leur date de mise en service, et les nouvelles plantations sont amorties à partir de la date de mise en saignée.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Les travaux d'aménagement des terrains sont amortis sur une durée de 33 ans pour les terrains agricoles et sur une durée de 99 ans pour les terrains à bâtir; la durée de 99 ans correspond à la durée du bail emphytéotique

PLANTATIONS - CULTURES EN SAIGNÉE

Les plantations d'hévéas sont amorties sur une période de 33 ans à partir du septième exercice suivant les opérations de plantations. La date de début d'amortissement correspond à celle de mise en saignée des plantations d'hévéas.

AUTRES IMMOBILISATIONS

Toutes les autres immobilisations corporelles sont amorties à partir de leur date d'acquisition ou d'apport.

Les durées d'amortissement retenues pour les principales catégories d'immobilisations acquises sont les suivantes :

■ <i>Constructions d'exploitation et logements du personnel :</i>	
<i>. en bois</i>	10 ans
<i>. en maçonnerie</i>	20 ans
■ <i>Bâtiments sociaux</i>	20 ans
■ <i>Matériels et outillages techniques et industriels</i>	5 - 10 ans
■ <i>Matériels roulants</i>	4 - 10 ans
■ <i>Mobiliers, agencements, installations et matériels de bureau</i>	5 - 10 ans

1.4. IMMOBILISATIONS EN COURS

Les coûts directs et indirects de création des plantations sont accumulés dans les comptes d'immobilisations en cours jusqu'à la date de mise en saignée. Ces coûts sont évalués sur la base de la comptabilité analytique de la société qui permet d'identifier les coûts relatifs à la création ou à l'extension des plantations.

1.5. STOCKS

PRODUITS FINIS - CAOUTCHOUC

Les stocks de caoutchouc à l'usine sont évalués au coût de production. Le coût de production comprend les charges directes et indirectes de production déterminées sur la base de la comptabilité analytique. En outre, en ce qui concerne le stock de caoutchouc expédié au port de SAN PEDRO et qui est en attente d'embarquement à la clôture, les frais de transport entre l'usine et le port sont incorporés dans la valorisation du stock.

MATIÈRES ET FOURNITURES

CONSUMMABLES

Les stocks de matières et fournitures consommables sont valorisés au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré qui est recalculé après chaque entrée.

Les stocks à rotation lente (articles non movimentés depuis plus d'un an) font l'objet d'une provision à 100 % en fin d'exercice.

1.6. CREANCES ET DETTES EN DEVISES

Les créances et dettes libellées en devises sont évaluées en FCFA au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences entre les soldes réévalués à la clôture et les soldes comptables historiques sont comptabilisées dans les comptes d'écart de conversion au bilan (actif ou passif). Les écarts de conversion actif éventuels qui correspondent à une perte de change latente font l'objet d'une provision pour risques.

Les emprunts à long terme comprennent un emprunt contracté par la Caisse Autonome d'Amortisse-

ment auprès de la BIRD et rétrocédé à la SOGB. Le montant nominal de cet emprunt est exprimé en USD, mais étant donné qu'il avait été initialement accordé sur la base d'un panier de monnaies de référence comprenant d'autres devises (DEM, JPY,...), les échéances de remboursement en USD sont converties en CFA en appliquant le cours de change en vigueur sur le marché multiplié par un coefficient correcteur. Par conséquent, à la clôture de l'exercice, l'en-cours comptable de l'emprunt est évalué en FCFA sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et du dernier coefficient correcteur connu. La différence entre le solde réévalué et le solde comptable est enregistrée dans les comptes d'écarts de conversion au bilan.

1.7 ENGAGEMENTS EN MATIERE D'INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE DU PERSONNEL

La provision pour indemnités de départ en retraite est évaluée sur la base des salaires actuels des agents et de leur ancienneté, conformément aux dispositions suivantes de la convention collective :

Ancienneté Droits

- 0 à 5 ans 30% du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté
- 6 à 10 ans 35% du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté
- Plus de 10 ans 40% du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté

1.8. SITUATION FISCALE DIFFEREE

La situation fiscale différée résulte d'impôts payés d'avance relatifs à certaines charges comprises dans le résultat comptable d'un exercice mais déductibles fiscalement au cours d'exercices ultérieurs et d'impôts à payer sur certains montants qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Le SYSCOA ne prévoit pas la comptabilisation des impôts différés ; seul l'impôt exigible au titre de l'exercice courant est comptabilisé. Selon les dispositions de ce nouveau référentiel comptable, les impôts différés doivent être mentionnés dans la rubrique A6 de l'état annexé. Ces impôts différés sont présentés au paragraphe 2.11.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AUX COMPTES DE RESULTATS

2.1. ACTIVITE

Le chiffre d'affaires et les autres produits réalisés par la société se présentent comme suit, en millions de FCFA :

La production vendue de l'exercice est composée à hauteur de FCFA 15.318 millions de ventes de caoutchouc contre FCFA 26.771 millions l'exercice précédent. Le tonnage de caoutchouc vendu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1998 s'élève à 36.782 tonnes contre 44.048 tonnes l'exercice précédent qui avait une durée de quinze mois. La baisse du chiffre d'affaires est consécutive à celle des cours mondiaux.

La production immobilisée se décompose comme suit, en millions de FCFA :

	31 décembre 1997 15 mois	31 décembre 1998 12 mois
Ventes de marchandises	120	47
Production vendue	26.879	15.404
Travaux, services vendus	28	17
Production stockée	1.200	(686)
Production immobilisée	1.309	810
Produits accessoires	1.000	1.167
Autres produits	7	46
CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS	30.543	16.805

	31 décembre 1997 15 mois	31 décembre 1998 12 mois
Investissements agricoles	1.058	748
Investissements non agricoles	251	62
TOTAL	1.309	810

Les produits accessoires se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

	31 décembre 1997 15 mois	31 décembre 1998 12 mois
Factures encadrement PVH	620	815
Recettes diverses	380	352
TOTAL	1.000	1.167

2.2. CHARGES IMMOBILISEES ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Cette rubrique a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/1997	Augmentations	Diminutions	31/12/1998
Frais d'études et de recherche	27	-	-	27
Immobilisations incorporelles	37	-	-	37
Valeurs brutes	64			64
Amortissements cumulés	(60)	(1)		(61)
Valeurs nettes	4			3

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles ont évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

■ Le poste " matériels " enregistre également la valeur des plantations d'hévéas qui a été reclassée dans cette rubrique en vue de se conformer au nouveau référentiel comptable en vigueur.

■ Les acquisitions d'immobilisations les plus significatives de l'exercice concernent les investissements suivants, exprimés en millions de FCFA :

- Investissements agricoles et non agricoles 810
- Acquisition et transformation de matériels roulants 343
- Constructions de bâtiments administratifs et sociaux 49

Les acquisitions relatives aux investissements agricoles correspondent aux coûts accumulés relatifs aux parcelles non encore exploitées et aux extensions de plantations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1998.

■ Les diminutions les plus importantes de l'exercice concernent des cessions de matériels et outillages, de matériels de transports et l'abatage de 450 ha d'hévéas.

2.4. AUTRES IMMOBILISATIONS

Cette rubrique a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

■ Les prêts à plus d'un an correspondent à la part à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

■ L'augmentation des titres immobilisés est due au reclassement de la créance sur le personnel au titre du fonds commun de placement.

	31/12/1997	Acquisitions	Diminutions	31/12/1998
Terrains	1.452	-	-	1.452
Bâtiments	8.248	49	-	8.297
Installations et agencements	781	-	-	781
Matériels	32.031	868	(877)	32.022
Matériel de transport	3.813	343	(298)	3.858
Valeurs brutes	46.325	1.260	(1.175)	46.410
Amortissements cumulés	(15.645)	(2.252)	552	(17.345)
Valeurs nettes	30.680			29.065

	31/12/1997	Augmentations	Diminution	31/12/1998
Prêts au personnel	137	68	(137)	68
Titres immobilisés	95	251	-	346
Dépôts et cautionnements	30	16	-	46
TOTAL	262	335	(137)	460

Cette créance figurait l'exercice précédent dans la rubrique des autres valeurs réalisables en créances à court terme.



NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

2.5. STOCKS

Les valeurs comparées des stocks se présentent de la manière suivante, en millions de FCFA :

Le stock de produits finis est principalement composé de caoutchouc. La provision pour dépréciation des stocks concerne essentiellement les pièces de rechange et les matières consommables à rotation lente.

	31/12/1997	31/12/1998
Matières premières et autres approvisionnements	1.245	1.152
Produits fabriqués	1.846	1.160
	3.091	2.312
Provisions pour dépréciation des stocks	(388)	(360)
Valeur nette	2.703	1.952

2.6 CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES

Ce poste a évolué comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1997	31/12/1998
Fournisseurs, avances versées	153	167
Clients	1.573	1.572
Autres créances	2.964	1.858
	4.690	3.597
Provisions pour dépréciation des clients	(31)	(29)
Provisions pour dépréciation des débiteurs douteux	(449)	(449)
Valeur nette	4.210	3.119

2.6.1 CLIENTS

L'en-cours des crédits clientèle a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

Les créances concernent principalement la société SOGESCOL (FCFA 1.561 millions) qui est le principal agent commercial chargé de la commercialisation du caoutchouc produit par la société.

	30/12/1997	31/12/1998
Créances clients à moins d'un an	1.573	1.572
Provisions pour dépréciation	(31)	(29)
Valeur nette	1.542	1.543

2.6.2 AUTRES CREANCES

Cette rubrique se décompose de la manière suivante, en millions de FCFA :

■ La créance détenue sur l'Etat de Côte d'Ivoire au titre des primes à l'exportation à hauteur de FCFA 1.865 millions a été intégralement remboursé au cours de l'exercice. Le solde du compte Etat au 31 décembre 1998 est composé à hauteur de FCFA 738 millions de créances sur l'Etat au titre de l'impôt sur les bénéfices commerciaux.

Les débiteurs divers s'analysent comme suit, en millions de FCFA :

■ La diminution de la créance relative à la mise en place du Fonds Commun de Placement est consécutive au reclassement de cette rubrique au niveau des titres immobilisés au haut du bilan (cf. § 2.4).

■ Les provisions pour dépréciation concernent essentiellement la créance détenue sur l'Etat au titre du programme d'installation et de formation des planteurs villageois couvrant la période allant d'octobre 1986 à septembre 1992 (444 millions de FCFA).

2.7. FONDS PROPRES (HORS RÉSULTAT DE L'EXERCICE)

Les mouvements intervenus sur les fonds propres se résument comme suit, en millions de FCFA :

Les comptes de réserve légale et de report à nouveau ont été mouvementés conformément aux décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est réunie le 08 mai 1998 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

	31/12/1997	31/12/1998
Personnel	204	146
Organismes sociaux	8	24
Etat et Collectivités Publiques	1.929	747
Débiteurs divers	823	941
	2.964	1.858
Provisions pour dépréciations des débiteurs douteux (449)		(449)
Valeur nette	2.515	1.409

	31/12/1997	31/12/1998
Créance relative à la mise en place du Fonds Commun de Placement	204	-
Créances détenues sur les Organismes Internationaux au titre de l'encadrement des plantations villageoises	563	774
Débiteurs divers	56	167
TOTAL	823	941

	31/12/1997	Augmentations	Diminutions	31/12/1998
Capital social	21.602	-	-	21.602
Réserve légale	1.168	309	-	1.477
Autres réserves	1.094	-	-	1.094
Report à nouveau	2.751	4.183	(2.751)	4.183
	26.615	4.492	(2.751)	28.356

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

2.8 DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES

Cette poste a évolué comme suit, en millions de FCFA :

2.8.1 EMPRUNTS

Cette rubrique a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

■ L'emprunt CFD dont l'en-cours au 31 décembre 1997 s'élevait à FCFA 204 millions a été intégralement remboursé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1998.

L'emprunt BIRD dont l'en-cours au 31 décembre 1998 s'élève à FCFA 1.797 millions résulte de la rétrocession d'un emprunt contracté par l'État ivoirien auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement le 2 juin 1983 pour le financement partiel du projet d'hévéaculture dans les régions Sud-Ouest et Sud-Est de la Côte d'Ivoire. L'emprunt est indexé sur un panier de devises et le solde de clôture correspond approximativement à 3.311 milliers USD au 31 décembre 1998 ; il est remboursable auprès de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) en 26 semestrialités à partir du 1er septembre 1987. Le taux d'intérêt annuel est variable et est déterminé sur la base des coûts de référence des emprunts de la BIRD.

2.8.2 PROVISIONS FINANCIÈRES POUR RISQUES ET CHARGES

Cette rubrique a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

Les variations intervenues au niveau de la rubrique "provisions financières pour risques et charges" s'expliquent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1997	31/12/1998
Emprunts	3.252	1.852
Provisions financières pour risques et charges	744	1.215
	3.996	3.067

	31/12/1997	Augmentations	Remboursements	31/12/1998
DLMT CFD	204	-	(204)	-
DLMT BIRD	2.982	-	(1.185)	1.797
Int. courus sur emprunt BIRD	64	55	(64)	55
Int. courus sur emprunt CFD	2	-	(2)	-
TOTAL	3.252	55	(1.455)	1.852

	31/12/1997	Augmentations	Diminutions	31/12/1998
Provisions pour pertes	412	-	-	412
Provisions pour pension	328	740	(339)	729
Autres provisions financières pour risques et charges	4	73	(3)	74
	744	813	(342)	1.215

une provision pour risques d'un montant total de FCFA 73 millions a été comptabilisée pour couvrir les risques ci-dessous, exprimés en millions de FCFA :

- pénalités TVA	52
- provision pour litiges	21
Total	73

- la provision pour pension a été enregistrée selon les modalités décrites au paragraphe 1.7 des règles et méthodes comptables du présent rapport.

2.9 COMPTES DE TRESORERIE

La situation de la trésorerie se présente comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1997	31/12/1998
Actif		
Titres de placement	2.702	401
Valeurs à encaisser	69	98
Banques	443	2.920
Caisses	59	65
Virements de fonds	16	200
Total brut	3.289	3.684
Provision	(17)	(17)
TRÉSORERIE - ACTIF (NET)	3.272	3.667
Passif		
Découverts bancaires	74	107
Chèques émis	445	966
TRÉSORERIE - PASSIF	519	1.073

2.10 AUTRES DETTES CIRCULANTES

Les autres dettes circulantes se ventilent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1997	31/12/1998
Clients, avances reçues	-	3
Dettes fiscales	96	166
Dettes sociales	745	441
Autres dettes	1.488	3.537
Risques provisionnés	-	9
TOTAL	2.329	4.156

Les autres dettes se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

Les comptes d'avances de fonds DEG et FISDES sont relatifs à des projets de plantations villageoises financés par les Coopérations Allemande et Suisse, et dont la réalisation est confiée à la SOGB. La rubrique " Associés et groupe " est essentiellement composée d'une part, des dividendes dus à l'Etat ivoirien (FCFA 864 millions), et, d'autre part des dividendes complémentaires de l'exercice 1996/1997 à payer aux actionnaires (FCFA 1.651 millions).

	31/12/1997	31/12/1998
Associés et groupe	345	2.515
Avances de fonds et intérêts capitalisés DEG	773	742
Diverses commissions à payer aux sociétés apparentées SOGESCOL et SOCFINCO	190	107
Avances de fonds FISDES	100	140
Créditeurs divers	80	33
TOTAL	1.488	3.537

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

2.11 SITUATION FISCALE DIFFEREE

La situation fiscale différée comprend les impôts payés d'avance relatifs aux éléments suivants, en millions de FCFA :

	31/12/1997	31/12/1998		
	Impôt	Assiette	Taux	Impôt
Impôts payés d'avance				
Dettes provisionnées :				
- Congés payés	64	176	35 %	62
- Prime de bilan et intéressement du personnel	165	-	35 %	-
- Indemnités de départ à la retraite à payer	4	11	35 %	4
Provisions pour risques	144	52	35 %	18
Provisions pour engagements de retraite	115	729	35 %	255
Ecart de conversion passif	50	302	35 %	106
TOTAL	542	1.270		445

R P P O R T S P E C I A L **D E S C O M M I S S A I R E S** **A U X C O M P T E S**

*Sur les conventions réglementées.
Exercice clos le 31 décembre 1998.*

En application de l'article 34 de la loi du 24 juillet 1867, nous portons à votre connaissance les conventions suivantes visées à l'article 40 de cette loi.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTE- RIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. CONVENTION DE GESTION AVEC LA SOCIÉTÉ SOCFINCO

ADMINISTRATEURS COMMUNS
Messieurs Hubert Fabri et
Vincent Bolloré

NATURE ET OBJET
Convention de gestion par laquelle la société SOCFINCO s'engage à fournir les prestations suivantes à la SOGB :
- d'une part, le détachement de personnel et une assistance permanente de la cellule technique de Bruxelles ;
- d'autre part, la mise à disposition d'experts pour des missions ponctuelles.

MODALITÉS ET RÉMUNÉRATION
Au titre de la première prestation, la SOCFINCO perçoit une redevance forfaitaire équivalente à 2,5 % du chiffre d'affaires de la SOGB et les frais du personnel détaché sont directement pris en charge par la SOGB. La seconde prestation fait l'objet de facturations spécifiques dont les modalités sont préalablement convenues entre la SOGB et SOCFINCO.

Au titre de cette convention, les charges comptabilisées par la SOGB sont (hors frais de personnel détaché directement pris en charge par la SOGB) :

- FCFA 379 millions au titre de la redevance forfaitaire ;
- FCFA 11 millions au titre des facturations spécifiques.

2.2 CONVENTION DE COMMERCIALISATION AVEC LA SOCIÉTÉ SOCFINCO

ADMINISTRATEURS COMMUNS
Messieurs Hubert Fabri et
Vincent Bolloré

NATURE ET OBJET
Convention par laquelle la SOCFINCO est chargée de commercialiser la totalité de la production de la SOGB et des plantations villageoises encadrées par la SOGB. La SOCFINCO a la possibilité de sous-traiter tout ou partie de ses obligations à une ou plusieurs sociétés spécialisées du groupe SOCFIN.

MODALITÉS ET RÉMUNÉRATION
La SOCFINCO perçoit une commission équivalente à 4 % du montant total net des ventes FOB de caoutchouc

Au titre de cette convention, les commissions versées aux sociétés faisant partie du Groupe SOCFINAL se sont élevées à FCFA 612 millions pour l'exercice 1998.

Les Commissaires aux Comptes
N'DABIAN KROAH BILÉ

ERNST & YOUNG
Monique Sangaré
Président-Directeur Général

Le 3 mai 1999

A S S E M B L É E G É N É R A L E E X T R A O R D I N A I R E D U 1 8 M A I 1 9 9 9

O R D R E D U J O U R

1

**MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS AVEC LES DISPOSITIONS
DE L'ORGANISATION POUR L'HARMONISATION EN AFRIQUE
DU DROIT DES AFFAIRES.**

ATTENTION

*L'Assemblée générale Extraordinaire se tiendra
dans la salle de l'hôtel Sophia
à SAN-PEDRO à partir de 12h00.*

R P P O R T D U C O N S E I L D ' A D M I N I S T R A T I O N A L ' A S S E M B L É E G É N É R A L E E X T R A O R D I N A I R E

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, conformément à la loi et aux Statuts, suite à la requête du Conseil d'Administration du 30 avril 1999, pour vous proposer la mise en harmonie des Statuts de votre société avec les dispositions de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du G.I.E. de l'OHADA.

Les nouveaux Statuts ont été mis à votre disposition au siège de votre société conformément à la loi.

A ce titre le Conseil propose la modification des articles suivants:

- Article 1er ;
- Article 2
 - Dénomination ;
- Article 5
 - Siège Social (2ème alinéa)
- Article 12.2 ;
- Article 13 ;
- Article 16
 - Convention entre un Administrateur et la Société ;
- Article 20
 - Assemblées Générales ;
- Article 21 ;
- Article 22 -
 - Feuille de présence et procès verbaux ;
- Article 23
 - Compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Article 24
 - Année Sociale
 - Etats financiers et de synthèse ;
- Article 26
 - Affectation et répartition des bénéfices ;
- Article 27
 - Perte de la moitié du capital.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur la résolution qui vous est proposée à cet effet.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

I. PARTIE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'activité et les comptes annuels clos le 31 Décembre 1998, approuve lesdits comptes et bilans, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat qui s'élève à 579.246.657 FCFA (cinq cent soixante dix neuf millions deux cent quarante six mille six cent cinquante sept francs CFA) comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Bénéfice Net de l'exercice	579.246.657 FCFA
Affectation à la Réserve légale	28.962.333 FCFA
Solde	550.284.324 FCFA
Report à Nouveau 96/97	4.183.389.830 FCFA
Report à Nouveau 98	4.733.674.154 FCFA

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, approuve les dites conventions relevées par les Commissaires aux Comptes.

QUATRIEME RESOLUTION

Sous réserve de la mise en harmonie des statuts conformément à l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (OHADA) par l'Assemblée Générale Extraordinaire, l'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats des Commissaires aux comptes titulaires, M. N'DABIAN KROAH BILE et le Cabinet ERNST & YOUNG, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

CINQUIEME RESOLUTION

Sous réserve de la mise en harmonie des statuts conformément à l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (OHADA) par l'Assemblée Générale Extraordinaire, l'Assemblée Générale décide de nommer Madame Monique Sangaré et Monsieur Christian Marmignon en qualité de commissaires aux comptes suppléants pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

SIXIEME RESOLUTION

Sous réserve de la mise en harmonie des statuts conformément à l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (OHADA) par l'Assemblée Générale Extraordinaire, l'Assemblée Générale décide d'allouer aux membres du Conseil d'administration un montant global annuel de FCFA 27 millions à titre d'indemnité de fonction.

I. PARTIE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la mise en harmonie des Statuts avec les dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) tels qu'ils lui ont été présentés pour approbation.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux ou de copies de procès-verbal constatant ces délibérations, à effet d'accomplir toutes formalités légales, dépôts ou autres de publicité.